



Journées européennes de la mobilité

Strasbourg – 28 au 30 novembre 2018

Quelle place pour les services partagés dans l'offre urbaine de mobilité ?

Le Pass Mobilité de Strasbourg

Camille Janton – Directrice de Strasbourg Mobilités

Jean-François Virot – Directeur Général de Citiz

Synthèse

Le Pass Mobilité - qui consiste en un abonnement unique permettant de bénéficier de tous les services de mobilité au sein de l'Eurométropole de Strasbourg - résulte d'un travail mené de concert par plusieurs entreprises répondant à une volonté politique visant à :

- Privilégier une mobilité responsable dans le respect des zones de pertinence de chaque mode de transport (bus, tram, vélo, voiture) ;
- Proposer une solution de mobilité intégrée aux habitants du centre-ville et des futurs écoquartiers, ces derniers ne bénéficiant plus que d'une place de stationnement pour deux appartements.

Le Pass Mobilité est porté par la SAS Strasbourg Mobilités, qui regroupe différents membres (Transdev, Vélo emploi, Citiz (société d'autopartage), Parcus (société de gestion des parkings publics), SERS (société d'équipement de la région de Strasbourg), Strasbourg Evènements (gestion du Palais des Congrès et du Parc des Expositions), Compagnie des Transports Strasbourgeois). Il comprend :

- Un accès illimité au réseau bus et tram ;
- Un abonnement Vélhop permettant de disposer d'un vélo chez soi ou en station automatique ;
- Un abonnement d'autopartage Citiz (autopartage en boucle) et Yea ! (*free floating*) ;
- Le stationnement ponctuel ou de longue durée dans l'un des dix parkings relais tram de la Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS) ;
- Le stationnement de son Vélhop dans un des 17 véloparcs situés à proximité immédiate des stations de tram ;
- L'accès illimité au TER dans les 14 gares de l'Eurométropole pour les habitants de la collectivité.

Il apparaît d'ailleurs fréquent que les usagers du Pass Mobilité ayant choisi de conserver leur voiture la déposent dans les parkings relais pour ne plus s'en servir qu'occasionnellement, avant de réfléchir à s'en séparer définitivement.

Les formules tarifaires sont organisées selon les modalités suivantes :

Classe tarifaire	Formule Liberté	Formule Premium
19-25 ans	26,60 €	34,60 €
26-64 ans	45,60 €	52,60 €
+65 ans	24,60 €	32,60 €

Tarifs mensuels au 01/07/2018, sur la base d'un engagement de 12 mois.

50% pris en charge par votre employeur

L'écart de prix par rapport à un abonnement mensuel CTS classique se révèle minime.

Par ailleurs, un parcours de souscription simple a été mis en place, Strasbourg Mobilités assurant le rôle d'intégration. Dans un souci d'économies, des passerelles ont été établies entre les opérateurs plutôt que de créer un coûteux système de gestion.

Le Pass Mobilité demeure cependant un produit de niche, puisqu'il ne compte que 700 abonnés, mais il connaît une progression annuelle de l'ordre de 10 %. Ces abonnés sont majoritairement issus de l'Eurométropole et notamment du centre ville de Strasbourg et des écoquartiers, le pass constituant régulièrement l'un des arguments de vente des logements.

Enfin, pour l'avenir, une simplification de l'accès au pass et de sa gestion ainsi que l'intégration de nouveaux services sont recherchées.

Echanges avec la salle

La salle : Le fait que l'abonnement se révèle moins cher pour les seniors que pour les jeunes manifeste-t-il la volonté de faire abandonner la voiture à cette classe d'âge encore fortement attachée au véhicule individuel ?

Camille Janton : Ce tarif se trouve simplement en corrélation avec celui des abonnements CTS.

La salle : Lorsqu'un actif arrive en retraite, il perd la participation de l'employeur et voit le prix de son abonnement doubler, ce qui entraîne un retour vers la voiture durant deux ou trois ans avant pouvoir de bénéficier du tarif senior. C'est la raison pour laquelle le SYTRAL a décidé de rendre ce tarif applicable dès le passage en retraite.

Par ailleurs, comment répartissez-vous les charges et les recettes ?

Camille Janton : Chaque opérateur récupère le montant de son abonnement, déduction faite de la réduction qu'il a consentie. Pour les TER, le service est inclus dans le prix de l'abonnement CTS pour les résidents de l'Eurométropole et sa prise en charge s'effectue dans le cadre d'un accord passé entre l'Eurométropole et la Région.

Pour ce qui est des coûts, chaque acteur supporte les frais liés à son intervention, le reliquat étant assumé par Strasbourg Mobilités.

Synthèse produite sur la base de la retranscription des journées réalisée par la société Ubiquis